

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 19 juin 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 19 juin 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre
[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (334r, 335v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 19 juin 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29850>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[19 juin 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméInformations relatives à l'usine de Laeken : opérations comptables ; sur le remplacement de pièces de fours de cuisinières ; sur le blanchiment des maisons de la digue ; sur une commande de Milan : l'usine doit se faire payer d'avance ou avoir la caution d'une banque en France ou en Belgique.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 332/336 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [France](#)
- [Milan \(Italie\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de

fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail](#).

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

332

336

334

Guise 19 Juin 1863

Monsieur Fodier Fumaire
à Laeken

J'ai vu les 7. 14 & 18 C. & y confirme la même en C.
Inclus fait la m. expédition du 12. l. rectifiée p. e. qui
concerne la cheminée 32 mise en place du 10. 2. 1.
à v. l'abit. n. 480.

Les demandes sont notées, j'y fais ajouter deux
Ch. 32 ord. in.

Les 18. critéri. de 44. 18 y renvoie du 7. C.

Le 18. critéri. de 1000. et l'an du 3. C.

Les jours d'une seule pièce peuvent plaire à l'œil,
mais la pratique fera reconnaître l'inconvénient
d'un remblaiement total lorsqu'une partie du jour
sera brisée & pour remédier ce jour, il faudra
démont. toute la cuisinière. J'ai fait aussi,
il y a longtemps, les jours d'une seule pièce &
j'ai dû y renoncer pour les raisons ci-dessus.

Avant de vous fixer sur le
blanchiment des incisions de la brique, j'aurais
besoin de savoir ce que le tout pourra coûter?

Quant à la demande qui vous est faite
de Milan, je ne puis que y rappeler le que
vous devez être payé à l'arance ou avoir
caution d'une maison de banque ou de
commerce soit en Belgique ou en France.

Il est probable que y avez fait connaître
ces conditions à y l'acheteur lorsque vous

155. lui avez envoyé le tarif ; il n'aura
pas la formalité d'une
mesure qui ne doit pas souffrir
d'exception, dès qu'il y a acheteur
cette de résider dans les pays Bas =
signez, Monsieur, mes saluts,
embrouillés / J. de Coton Semaire
Bigerie